

COMPTE - RENDU DE LA REUNION

Libre évolution forestière, trame de vieux bois, comment faire et pourquoi ?

Ce jeudi 3 septembre, 25 personnes, qu'elles soient propriétaires, gestionnaires, exploitants ou membres d'associations environnementales, se sont retrouvées dans la commune d'Anost en compagnie du Parc Naturel Régional du Morvan et du CNPF Bourgogne-Franche-Comté. Tous étaient ici pour échanger sur la question du bois mort en forêt et de sa gestion.

Après un accueil des participants autour d'un café et un tour de table, la réunion a débuté par une matinée en salle afin d'apporter les connaissances théoriques sur le sujet aux participants et de permettre des échanges constructifs selon l'expérience de chacun.

- Antonin Lourdais, technicien chargé de mission secteur Morvan au CNPF, a débuté avec une présentation sur le bois mort, les connaissances que nous avons et les enjeux qui y sont liés, notamment l'importance de son rôle en forêt que ce soit dans un intérêt écologique ou économique.
- Christine Dodelin, chargée de projets biodiversité forestière au PNRM a pris le relais pour présenter la situation actuelle concernant la quantité de forêts anciennes et matures existant dans le Morvan, comment la maturité écologique y est évaluée et quels sont les enjeux qui y sont liés.
- Nicolas Blanchard, chargé de mission Forêt - Filière bois au PNRM nous a ensuite présenté la conduite à tenir pour mettre en place une trame de vieux bois dans sa forêt avec l'installation d'îlots de sénescence et le maintien d'arbres habitats.
- Pour Finir, Hugues Servant, ingénieur forestier au CNPF, a présenté les différents outils, qu'ils soient techniques ou contractuels, à disposition des propriétaires et gestionnaires pour favoriser la mise en place d'une trame de vieux bois dans leur forêt (Label Bas Carbone, contrat Natura 2000, aides régionales...).



En début d'après-midi, nous nous sommes rendus en forêt sur une parcelle appartenant au Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan (GFSFM). La parcelle a été présentée par Chantal et François ZANON, membres du groupement. Il s'agit d'une parcelle de taillis sous futaie composé principalement d'une futaie de chêne (70%) accompagnée de hêtre (30%). Le complément de taillis est composé de hêtre, de chêne et de bouleau. Aucune intervention n'a été réalisée depuis plus de 50 ans.

Afin de poursuivre l'objectif sur le long terme d'appliquer une sylviculture mélangée à couvert continu, une ORE (Obligation Réelle Environnementale) d'une durée de 99 ans a été déposée. Cet outil lié à la parcelle forestière et non à son propriétaire impose des règles définies par le propriétaire lui-même qui devront être suivies sur toute la durée du contrat.

Dans le cas de cette ORE, celle-ci stipule : absence de coupe rase, favoriser la régénération naturelle, mettre en place une trame de vieux bois, recruter des arbres habitats, utiliser les cloisonnements existants, conserver les structures archéologiques et les queues.

Le CNPF a ensuite présenté l'IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) qui est un outil permettant d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement et d'identifier les bonnes pratiques déjà engagées ainsi que les axes d'amélioration. Les participants ont pu mettre en pratique l'outil sur la propriété du GFSFM par petits groupes afin de mieux l'assimiler.

Nous avons terminé cette journée par des échanges sur l'outil et le ressenti de chacun dans sa pratique.



Antonin Lourdais
Technicien chargé de mission
CNPF Antenne Morvan